



Problème de date sur le contrat de bail

Par **capobianco**, le **12/02/2008** à **15:18**

Bonjour, et d'avance merci de votre attention,

Etudiante, je suis actuellement locataire dans une résidence étudiante.

Je souhaite partir de ce logement pour des raisons professionnelles plus tôt que prévu.

Le contrat de bail comporte une erreur au niveau des dates: le texte est le suivant:

"Le contrat d'une période d'un an
prend effet le 01/10/2007
expirera le 30/09/2007"

Cette erreur peut-elle jouer en ma faveur sachant que le propriétaire souhaite me faire payer des frais de départ anticipé très élevé ?

Le propriétaire pense que cette erreur n'est pas "importante" et qu'elle ne modifie en rien le contrat signé.

Le propriétaire me propose pour annuler mes frais de départ de choisir un autre logement dans l'ensemble des résidences qu'il propose (Les estudines) hors le loyer est beaucoup plus élevé.

Voilà, que dois-je penser de tout cela d'un point de vue légal ? Quel texte juridique mentionne ces éléments ?

D'avance merci,

Melle Aurélie CAPOBIANCO

Par **Jurigaby**, le **12/02/2008** à **19:03**

Bonjour.

S'agissant de l'erreur de date, je suis d'accord avec votre bailleur..

Il s'agit d'un logement meublé?